

Le treizieme jour d'Avril l'an mil sept cent
quarante un, a été inhumé dans le cimetière de
cette ville le corps de Jeanne Maillard, veuve femme
de Martin Vigneron âgée d'environ soixante ans;
après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, on assista
à son inhumation les frères de la charité de
Villefranche, et autres parents et amis du nombré des
quels on signe, Martin Vigneron marié de la
dite défunte, Pierre Maillard son neveu, et
les autres onz bellus ne scawis signes de complices
selon l'ordonnance. M. Vigneron f. Maillard
Guillaume Barbyt f. Jocheroy f. Maillard
A. Maillard f. J. Jocheroy
D. Bellard Alardes

D. de Saint-Antoine 1700

M^r.
Le vingt et un Novembre 1721 apres la ceremonie
marier des fiancables Et la publication de deux bans et dispensation
egrecion de la troisieme accordee celebrant le vingt quatre
Decembre presentes devant de la meisme eamee aux quels bans il ne
fut trouves aucun empêchement fiel ny canonique et
on vertu de la dispense du M^r Le grand vicaire signee
Chamay vicaire general et plus bas Guillotin May
soignes mestre curé de Fosseille auoir procede a la
celebration du mariage de Martin Vigneron homme
veuf de Jeanne Maillard veuve de Pierre Paet
fouz deux de cette paroisse resceu lurs consentement
mutuel par parolle de presentz a laquelle bénédiction
nuptiale fut aposte de foy de Martin Vigneron le pere
de Henry Gillard Louis prami resceu de la foy
et de foy de l'épouse Pierre Maillard le mord pere
les deux a telles ne furent signés foyez Martin Vigneron
Maillard et Gillard le pere, priez avec
parole Baudoin Gendron

3. fin de l'annee
Mil Septembris
Zinglo DN

Le marty huitieme Jour de novembre furent marié Guillaume fils
de feu Germain Ducheine et de dessante Jeanne Laine sa pre en
mère avec Louise fille de Denis le simple et de dessante Marguerite
Gueua sa pre et mère tous deux de cette paroisse. Le pere age environ
de vingt et six ans et assise de Germain Ducheine son frere, de Guillaume
Chevalier, épouse age environ dix ans de quinze et plus et assise de
Denis le simple son frere, de Jean le simple son frere, de Jacques le simple
son frere de madame Gueua son oncle et de plusieurs autres personnes et
amis qui ont déclaré leur volonté qu'au mariage des

M. J. gicreiff 171101171108

Lesquels si j'entre aux armes à l'escrime dans le combat de 1000
Cette partie ne nous fait pas signe l'infanterie qui va au combat
deux ou trois minutes des personnes agées de soixante ans et plus, exprimant
la force de l'âge, d'une telle force qu'il faut faire pour gagner la bataille.
Sainte une. Portez une des deux armes à l'escrime dans

mar. des han mil sept cent quarante six le vingt d'enciemme jour de fevrier du present, devant
martin vigneron, et les lois, publications, de, bans, faites, en cette paroisse de la celle de saint
et honore prieur de croisille; les dimanches fiz, treize et vingt du courrant, ainsi qu'il m'a apparu
~~le simple~~ par le certificat de messire brion, pretre curé du dit croisille date de chieus sans
qu'il ait apparu aucune opposition ny empêchement luy ou canonique, et apres auoir
deux parties leurs consentement mutuel et reciproque par paroles de present, je
sousigne pretre curé de cette paroisse, ay procedé en la forme prescripte par
l'église, a la célébration du mariage d'entre martin vigneron homme veuf et
majeur de la paroisse du dit croisille fils de feu bastien, et de defunte jeanne
castel d'une part, et louise le simple aussi veuve de defunt guillaume du chevalier
majeure et fille de feu denis le simple et de defunte margueritte que ce de cette
paroisse d'autre part: ont été present a la dite célébration pierre vigneron
et louise pion gendres du marié, maurice hubert temoin qui ont declare
ne canonise signes de mense que le prouesse, a aussi tó present jacques le
simple souigné avec le marié. De ce duement interpellés et signé mon nom
le dimanche 27 Bruxelles Curé de la paroisse de croisille

7-
Le dimanche 27 Bruxelles Curé de la paroisse de croisille

Marriage

Cet trentième jour de juillet mil six cent quatre vingt et dix huit après la
Cérémonie des fiançailles et l'ordre faute de mariage proclamé en la
manière accustomed par l'ordre d'écrite iour de dimanche aux personnes
de nos meillors paroissialles de l'Église du boulevard royé par moy le rectocure
du dit Lieu souz signes fante qu'il se soit trouué aucun obstacle qui puette
empêcher de contracter mariage avec le contrôlles des bâns bientost
à son temps considéré. Y a fesoie Cucé duz boulevard royé souz signe prouillé
à la Célébration du mariage de Martin Vigneron fils de Sébastien Vigneron
et de defunte Jeanne Castel sœur jumelle et mere d'une pare de Jacqueline
et long fille de Claude le Long et de defunte Marie Malherbe la paroisse
de Châtelaux d'autre pare et lauré et donne la bénédiction nuptiale
en la présence de leur témoin et témoinnes d'anne Vigneron sœur de
l'épouse de Sébastien le Long père de l'épouse et de plusieurs autres
personnes tute parenté et amie des dits époux et épous dont partie
ont signé avec l'époux et l'autre autre ont fait déclaré avec l'époux
ne veauoir scris ne signé de ce par moy requier et tenuelle
Selon l'ordre ainsi signé Martin Vigneron époux C Le Long, et Vigneron
de moy C Affable et pris. Cest avec paraphes,

Cure de Vauvion

AN mil Sept cent cinquante deux Le lundi dix Septembre
d'Inhumation de Tanguis acte inhumé dans Le Cemiterre y res L'Eglise
de Marten avec Les Ceremonies Ordinaires Le Corps de Martin Vigneron
vigneron en cette paroisse decede d'hyes Subitement
age de soixante et quinze ans ou Environ Laditte
inhumation faute grarmoy Cure des Rois des Souffrants
En presence de Mathurin Etienne de Sebastian vigneron ses
filz, des Confreres de la Charite de Villeneuve de

De Jean Jacques yesme Cordonnier et plusieurs marchands
et amis lesquels ont declare ne devoir signe de ce que
excepte ledit yesme qui a signe avec moy

jean jacques yesme ^{III}

P.Y.M.C.
Coutelle

5 *Selmon*
Pan mil six cent soixante et queintz de
dix septieme jour du mois de mars est née et han-
gée baptisée Jacqueline fille d'olande

Selone et de Marie Massard le pere
Jacques debois de la paroisse de
Martine officinelle Massard de la paroisse
de picre, lesquels ont de l'autre paoue
signé leur faire requier et intopeller
*le lord *Selmon**